Le 18 mars 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE DE BS



#### Conseil de Communauté

Publié le : 18/03/2025

#### Séance du jeudi 6 Mars 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 27 février 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10,11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 21h30

Etaient présents : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 8), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 8), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 8), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Boussières: M. Eloy JARAMAGO, Chaleze: M. René BLAISON, Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney: M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins: M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc: M. Martial DEVAUX, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz: M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon: Jean-François MENESTRIER, Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Devecey: M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN, Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois: M. Emile BOURGEOIS, Geneuille: M. Patrick OUDOT, Gennes: M. Jean SIMONDON, La Chevillotte: M. Roger BOROWIK, Larnod: M. Hugues TRUDET, Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle: M. Daniel HUOT, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD, Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray: M. Vincent FIETIER, Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Pirey: M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français: M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE (à compter de la question n° 2), Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN, , Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER, Saône: M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 23 incluse), Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD, Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n° 2), Venise: M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley: M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX, Audeux: Mme Agnès BOURGEOIS, Besançon: Mme Pascale BILLEREY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Saïd MECHAI, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, Beure: M. Philippe CHANEY, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE, Busy: M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU, Champoux: M. Romain VIENET, Chaucenne: M. Alain ROSET, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Grandfontaine: M. Henri BERMOND, La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN, Mamirolle: M. Cédric LINDECKER, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT, Palise: M. Daniel GAUTHEROT, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Saint-Vit: Mme Anne BIHR, Torpes: M. Denis JACQUIN, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

### Secrétaire de séance : M. Jean-François MENESTRIER

Procurations de vote: Audeux: Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, Besançon: Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER, M. François BOUSSO à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Pierre-Charles HENRY, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Laurence MULOT à M. Guillaume BAILLY, M. Saïd MECHAI à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, Grandfontaine: M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET - BOURGEOIS, Saint-Vit: Mme Anne BIHR à M. Pascal ROUTHIER, Saône: M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n° 24), Vaire: Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2025/2025.00058 Rapport n° 45- #ALERTE 16-25 / Inquiétudes face aux baisses de financement de l'état de la Mission Locale de Besançon

# #ALERTE 16-25 / Inquiétudes face aux baisses de financement de l'état de la Mission Locale de Besançon

#### Rapporteur: N. BODIN, Vice-Président

La Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon s'est fait le relais ces dernières semaines d'une campagne nationale intitulée #Alerte 16-25 ; cette dernière, initiée par l'Union Nationale des Missions Locales, avait pour objet de sensibiliser les élus, les institutions et le grand public sur les craintes des réseaux des missions locales que les budgets consacrés par l'Etat à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et notamment au financement des associations locales, soient fortement impactés par les baisses budgétaires à venir.

Déjà, en 2024, certaines décisions arrêtées par l'Etat en cours d'année avaient fragilisé sa capacité à répondre aux besoins des jeunes du territoire, à savoir :

- Réduction du nombre d'entrées en Contrat d'Engagement Jeune (le CEJ correspond au dispositif d'accompagnement renforcé des missions locales) en cours d'année (objectif annuel de la mission locale du bassin d'emploi de Besançon ramené de 550 entrées à 529 pour 2024) avec plafonnement des financements accordés.
- Diminution drastique de l'enveloppe financière attribuée à l'association pour les allocations ponctuelles accordées aux jeunes accompagnés dans le cadre du PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie); la Mission locale a découvert mi-mai qu'au lieu de pouvoir bénéficier de 250 000 € d'enveloppe annuelle comme les années précédentes, l'Etat avait réduit cette dernière à 110 000 € annuels pour 2024 (à cette époque, la mission locale avait déjà distribué 90 000 € d'allocations ponctuelles à des jeunes accompagnés par la structure).
- Subvention socle annuelle accordée à la mission locale baissée de − 6,26 % par rapport aux crédits accordés en 2023 (- 44 373 €)

## Et ce dans une année 2024 durant laquelle elle a constaté une augmentation constante des jeunes la sollicitant;

- 3 500 jeunes accompagnés en 2024 (+8,6% par rapport à 2023), dont 1 570 jeunes ayant franchi la porte l'association pour la 1<sup>ère</sup> fois (+11,5% par rapport à 2023);
- 529 jeunes accompagnés dans le cadre du CEJ (objectif fixé par l'Etat en 2024) mais avec une possibilité de dépassement sans difficulté si cela avait été autorisée financièrement ;
- 522 entrées en formation, 2 267 contrats de travail signés par des jeunes accompagnés par la MiLo (intérim et CDD en majorité);
- 75% des jeunes accompagnés par la mission locale le sont dans le cadre d'un dispositif national ou local (CEJ, PACEA, Parrainage, Jeunes sous-main de justice, psychologue en mission locale...).

Le budget de l'Etat laisse entrevoir une baisse à minima de l'ensemble des subventions de l'Etat au réseau national des missions locales de l'ordre de – 6%.

6% de baisse des subventions de l'Etat à l'association en 2025, c'est l'équivalent de 100 000 € de moins sur le budget de la Mission Locale ; soit mathématiquement 300 à 400 jeunes qui ne pourront plus bénéficier d'un accompagnement de qualité si la Mission Locale perd à minima 2 à 2.5 postes cette année.

Considérant que l'Etat décide dans le même temps de réduire les budgets consacrés à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (suppression de postes à France travail, baisse des financements et moyens dédiés aux missions locales), alors que ces derniers connaissent un taux de chômage plus important et des difficultés toujours plus accrues pour trouver leur place dans notre société, sachant que ces jeunes in fine représentent l'avenir,

Ce sont des milliers de jeunes vulnérables qui risquent de se retrouver sans solution et voir leurs problématiques s'accroitre dans un contexte déjà tendu.

Les missions locales sont souvent le dernier recours pour ces publics et ne pourront plus dans ce cas garantir leur rôle d'accompagnement de proximité.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement pour cette motion d'alerte et de soutien au :

- Maintien des financements nécessaires pour un accompagnement de qualité et de proximité;
- Dialogue entre la Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon, l'État et les collectivités territoriales, pour des décisions tenant compte des réalités locales ;
- Accès équitable aux dispositifs pour tous les jeunes, sans discrimination.

10 élus ne souhaitent pas prendre part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91

Contre: 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Présidente,

Jean-François MENESTRIER Conseiller communautaire Anne VIGNOT Maire de Besançon

<sup>\*</sup>Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.